

REGLEMENT FINANCIER 2023-2024

NATATION COURSE, MAITRES

Droits d'engagements

Engagement individuel :	5,00 €
Engagement relais :	6,00 €
Engagement par équipes (Interclubs Toutes Catégories et Interclubs Maîtres) :	30,00 €
Engagement par équipes (Coupe des Départements) :	30,00 €

Aucun droit d'engagement pour le club support concerné par la compétition organisée en collaboration avec la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

Procédure

Paiement dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de la période de clôture des engagements par (au choix) :

1. carte bancaire.
2. virement bancaire en précisant systématiquement le nom complet du club et l'ordre de virement.
3. chèque envoyé au siège de la ligue systématiquement accompagné du bon de commande correspondant.

Pénalité de 100 € pour paiement au-delà de quinze jours, suivant la fin des engagements.

NATATION ARTISTIQUE

Droits d'engagements et pénalités

Compétitions	Droits d'engagements		Pénalités			
	par Nageuse	par Ballet	forfait officiel *	forfait nageuse	paiement eng.*	support musical*
Compétition régionale du Socle : par épreuve	3,00 €		200,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Championnat régional d'hiver	6,50 €	8,50 €	200,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Championnat régional d'été	6,50 €	8,50 €	200,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Challenge régional	6,50 €	8,50 €	200,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Swim Artistic Show		20,00 €	200,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
IRSO Championnat N2 Automne	12,00 €	14,00 €	315,00 €	84,00 €	52,50 €	52,50 €
IRSO Championnat N2 Eté	12,00 €	14,00 €	315,00 €	84,00 €	52,50 €	52,50 €
IRSO Challenge IRSO	12,00 €	14,00 €	315,00 €	84,00 €	52,50 €	52,50 €

Aucun droit d'engagement pour le club support concerné par la compétition organisée en collaboration avec la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

La pénalité « forfait nageuse » s'applique :

- si forfait non déclaré sauf si un certificat médical est remis le jour de la compétition ou envoyé à la ligue au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin de la compétition.
- si forfait déclaré après clôture des engagements sur Extranat sauf si un certificat médical est remis le jour de la compétition ou envoyé à la Ligue au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin de la compétition.

* Le paiement des pénalités est obligatoire sur place.

Compétitions	A titre informel					dossier
	Droits d'engagements		Pénalités			
	par Nageuse	par Ballet	forfait officiel	forfait nageuse		
FFN Championnats de France « Nationale 1 » et « Elite Open »	12,00 €	14,00 €	315,00 €	84,00 € par épreuve et par nageuse		52,50 €

Procédure

Paiement dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de la période de clôture des engagements par (au choix) :

1. carte bancaire.
2. virement bancaire en précisant systématiquement le nom complet du club et l'ordre de virement.
3. chèque envoyé au siège de la ligue systématiquement accompagné du bon de commande correspondant (exceptionnel).

Passé ce délai une pénalité de 50€ sera appliquée. En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses nageuses/eurs à la prochaine compétition.

WATERPOLO

Droits d'engagements

Compétition	1ère Equipe	2ème Equipe	3ème Equipe	4ème Equipe	Equipes supplément.
Championnat de France U19	$(N-1) \times C \times x (1,6-N/20)$ par équipe (N étant le nombre d'équipes engagées et C le coût moyen d'une prestation arbitrale U19 sur la saison S-1)				Sans Objet
Championnat N3 Occitanie	$2(N-1) \times C \times x (1,6-N/20)$ par équipe (N étant le nombre d'équipes engagées et C le coût moyen d'une prestation arbitrale N3 sur la saison S-1)				Sans Objet

Compétition	1ère Equipe	2ème Equipe	3ème Equipe	4ème Equipe	Equipes supplément.
Coupe Régionale Sr	C***x 1,10 par équipe et par match (C étant le coût moyen d'une prestation arbitrale en Cpe Régionale SR sur la saison S-1)				
Division Régionale R1	550,00 €	425,00 €	325,00 €	275,00 €	Sans Objet
Programme U13	550,00 €	400,00 €	300,00 €	250,00 €	150,00 € par équipe sup
Programme U15					
Programme U17					
Programme U11 / U9	Gratuit				
Programme R2 à l'année Licences Loisirs	200,00 €	175,00 €	150,00 €	125,00 €	100,00 € par équipe sup
Programme R2 ponctuel Licences Loisirs	55,00 € par équipe et par journée				
Programme féminin	Gratuit				
Coupe seniors Open mixte ou féminine	100,00 €	80,00 €	60,00 €	50,00 € par équipe sup.	
Equipes hors Occitanie	100,00 € pour une participation ponctuelle (1 seule journée)				

(*) Pour la saison 2022-2023, le coût moyen d'une prestation arbitrale U19 a été de 153,45 € par match et par arbitre, pour 10 équipes attendues, l'engagement en U19 pour la saison 2023-2024 est de 1520,00€
(**) Pour la saison 2022-2023, le coût moyen d'une prestation arbitrale N3 a été de 104,09 € par match et par arbitre, pour 8 équipes attendues, l'engagement en N3 pour la saison 2023-2024 est de 1780,00 €
(***) Pour la saison 2022-2023, le coût moyen d'une prestation arbitrale en CpRS a été de 148,15 € par match et par arbitre, l'engagement en Coupe Régionale Sénior pour la saison 2023-2024 devrait donc être de 163,00 €/match, cependant, étant donné les circonstances difficiles rencontrées pour cette première édition, nous plafonnerons l'engagement à 110,00 €/match

Indemnisation des arbitres

Chaque arbitre ou délégué organise son déplacement comme il l'entend et sera remboursé dans la limite du plafond forfaitaire déterminée par le nombre de kilomètres aller-retour (domicile - lieu de convocation Mappy le plus rapide). Le dépassement sera à la charge de l'arbitre. C'est le tableau kilométrique de la Ligue qui fera foi.

- Indemnité d'habillement
 - Cette prime de 60€ serait versée une fois par saison, avec les premiers défraiements, et devra être utilisée pour l'achat de chaussures, pantalon et polo selon spécification du Défi Water-polo.

- Déplacements

- Route : 0,25 € du kilomètre ou 0,35 € du kilomètre en cas de covoiturage.
La feuille de route issue du relevé Mappy le plus rapide, les éventuels tickets de péages et la feuille de match servent de justificatifs d'un déplacement réellement effectué et contrôlé.
- Train : Fournir la photocopie du billet. Le prix du billet ne devra pas dépasser le barème route (km x 0,25 € + péages éventuels).
- Des tickets de bus ou de parking (photocopies des billets) peuvent être pris en compte à la condition que le remboursement total (train - tickets bus et/ou parking) ne dépasse pas le barème route (km x 0,25 € + péages).

- Indemnité d'éloignement

- 0 à 49 km aller-retour = 0,00 €
- 50 à 149 km aller-retour = 20,00 €
- 150 à 499 km aller-retour = 40,00 €
- 500 à 700 km aller-retour = 80,00 €

- Hébergement

- Repas : aucun remboursement sans justificatif (photocopie de la facture détaillée avec tampon du restaurateur ou ticket de caisse à en-tête).
- Indemnités repas : plafonnées à 20,00 € par repas, remboursement pris en compte à partir de 200km aller-retour et/ou tournoi sur une journée, sur présentation de l'original de la facture.
- Hébergement exceptionnellement pris en charge après accord préalable du défi water-polo et sur fourniture des originaux des factures plafonné à 70,00 € par nuitée, petit déjeuner compris.

- Indemnités d'arbitrage

- Pour les arbitres fédéraux : 60,00 € pour 1 match, 90€ pour 2 matchs, 120,00 € pour 3 matchs et plus sur une même journée.
- Pour les arbitres délégués régionaux : 50,00 € pour 1 match, 80,00 € pour 2 matchs, 100,00 € pour 3 matchs et plus sur une même journée.
- Pour les arbitres régionaux stagiaires : 30,00 € jusque une demi-journée, 50,00 € pour une journée.
- Les arbitres fédéraux officiant en lever ou baisser de rideau pour un match régional : 60,00€ par match uniquement (pas de frais de déplacement et repas pris en charge par la Ligue).
- Cas particuliers :
Dans le cas de deux matches sur 2 lieux différents au cours du même week-end : c'est la totalité des kilomètres parcourus par les arbitres qui sera prise en compte. Pour le reste, inchangé.
- Demande de remboursement et transmissions des documents : une fois complétées par l'arbitre, les copies numériques au format PDF, de la fiche d'ordre de mission (renseignements sur le match et demande de remboursement) et des justificatifs sont à

retourner par courriel dans la semaine suivant la rencontre ou le tournoi, à waterpolo@occitanie.ffnatation.fr, accompagnés éventuellement de la feuille de match vérifiée, du rapport lorsqu'il y a eu sanction. Les originaux papiers devront être conservés pendant 5 ans et rester à disposition de la Ligue, en cas de contrôle.

NB : tous les documents (papier ou internet) doivent être lisibles et de bonne qualité sinon ceux-ci seront retournés.

Caution et prêt de matériels

- La ligue est équipée de scoreurs et d'afficheurs de 20 et 30 secondes, électroniques et portables, qui pourront être prêtés aux clubs organisateurs non-équipés.
- La ligue est également propriétaire de 2 paires cages gonflables de mini-polo et 2 paires de cages métalliques flottantes pliables et de 6 terrains de Beachpolo Watco, qui sont gracieusement mis à disposition des clubs demandeurs.

Rappel des obligations minimales de présentation d'officiels

- Pour tout club : 1 arbitre régional (ou Stagiaire) et 3 officiels B.
- Club de N3 : afin d'assurer les 130 prestations (112 en double arbitrage des 56 matchs de N3 et 18 arbitrages simples en U19), il est prévu le système de bonifications-sanctions suivant :
 - Les clubs engageant des équipes en N3 Occitanie ont obligation de présenter suffisamment de disponibilités d'arbitres pour assurer au moins 100% du nombre de matchs disputés par leurs équipes en N3 soit en 2022-2023, un quota de 14 matchs pour une équipe engagée en N3 et 26 pour 2 équipes. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par une pénalité prévue au tableau ci-dessous.
 - Les clubs ayant réalisé plus de 120% du nombre de matchs disputés par leurs équipes en N3 (arrondi au nombre entier supérieur) soit un quota de 17 matchs pour une équipe engagée en N3 et 34 matchs pour 2 équipes, bénéficieront d'un bonus, prévu au tableau ci-dessous, à valoir sur leurs engagements de 2023-2024.
 - Seules les rencontres des championnats N3 Occitanie et U19 compteront pour le calcul des quotas de chaque club.
- Pour les Championnats Jeunes : jeunes arbitres (ou « padawans ») de la catégorie d'âge supérieure (ex : un U15 pour des U 13) et jeunes officiels.
- Clubs d'Elite Fédérale : Cf. Annuel Règlement FFN et Règlements Sportifs Jeunes.

Chaque année, les clubs doivent présenter des officiels en formation.

Sanctions et amendes

Cas	Montant
Forfait annoncé 72h avant	100,00 €

Cas	Montant
Forfait de dernière minute	200,00 € (dont 100,00 € de dédommagement à partager entre les équipes présentes)
Forfait général	500,00 €
Abandon au cours d'un tournoi	400,00 €
Match perdu par disqualification, pénalité, abandon ou déclassement	80,00 €
Défaut de présentation de Jeunes Arbitres	100,00 €
Défaut de conformité par rapport aux obligations d'Arbitres	500,00 €
Défaut de matériel et/ou d'installation selon chapitre 2.3.1.	15,00 € par manquement sur le match
Carton Jaune à un entraîneur principal, adjoint ou suppléant	50,00 € par CJ
Carton Rouge à un entraîneur principal, adjoint ou suppléant	100,00 € par CR

En cas de force majeure (intempérie, accident...), le Défi Water-polo se réserve le droit de lever une sanction.

Bonification

Cas	Montant
« 120% obligation arbitrage »	300,00 €

En cas de force majeure (intempérie, accident...), le Défi Water-polo se réserve le droit de lever une sanction.

ACTIVITES ESTIVALES

Droits d'engagements

Engagement individuel :	1,50 €
Engagement relais :	2,00 €
Engagement par équipes (Interclubs) :	10,00 €

Aucun droit d'engagement pour le club support concerné par la compétition organisée en collaboration avec la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

Procédure

Paiement dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de la période de clôture des engagements par (au choix) :

1. carte bancaire.
2. virement bancaire en précisant systématiquement le nom complet du club et l'ordre de virement.
3. chèque envoyé au siège de la ligue systématiquement accompagné du bon de commande correspondant.

Pénalité de 100 € pour paiement au-delà de quinze jours, suivant la fin des engagements.

AIDES AUX ORGANISATIONS

Tarifification unique pour toutes les disciplines

Montant de l'aide (par demi-journée) : 250,00 €

ABSENCE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Pénalité

Montant de la pénalité en cas d'absence : 100,00 €

Reversement intégral en faveur des actions sportives régionales.

ABSENCE D'OFFICIELS

Pénalité en Natation Course, Maîtres et Activités Estivales

Montant de la pénalité, par réunion, en cours d'estimation prenant en compte le nombre de nageurs présents, le nombre d'officiels manquants et l'éloignement géographique du club concerné par rapport au lieu de la compétition.

Expérimentation entre janvier et août 2024 avec sensibilisation des clubs avant mise en application à compter du 1 septembre 2024.

REMBOURSEMENTS

Tarifification unique pour toutes les disciplines

Aucun remboursement ne sera accordé en l'absence de l'imprimé de demande dûment complété et accompagné de toutes les pièces justificatives.

Utilisation du véhicule personnel (hors Waterpolo)	le Km	0,25 € (individuel) 0,35 € (covoiturage)
SNCF	billet	2 ^{ème} classe (résidence administrative)
Forfait repas		20,00 €
Forfait Nuit hôtel avec petit déjeuner		70,00 €

DETTES

Tout club n'ayant pas acquitté l'intégralité de ses dettes auprès de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation au 31 août verra son affiliation bloquée pour la saison sportive suivante.